



N° 73/2024

Trèbes.**ARRÊTÉ MUNICIPAL
TEMPORAIRE****PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES****AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE ET CHEMIN DE LA LANDE****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES****VU** le Code général des collectivités territoriales ;**VU** le Code de la route et notamment l'article R.225 ;**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription et livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) ;**VU** la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment ses articles 25 et 27 ;**VU** la demande formulée le 28 février 2024 par l'entreprise DEBELEC, 2682 boulevard François-Xavier FAFEUR - 11000 CARCASSONNE, en vue d'effectuer un déplacement ouvrage basse tension, avenue du Général de Gaulle et chemin de la Lande - 11800 TRÈBES ;**CONSIDÉRANT** qu'il importe d'autoriser et de veiller au bon déroulement de ces travaux afin d'assurer la sécurité publique ;**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, afin d'assurer la sécurité publique, de réglementer momentanément le stationnement et la circulation des véhicules, avenue du Général de Gaulle et chemin de la Lande ;**ARRÊTE****ARTICLE 1** : L'arrêté municipal n°48/2024 du 14 mars 2024 est prorogé jusqu'au vendredi 31 mai 2024.**ARTICLE 2** : Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de TRÈBES, la police municipale et l'entreprise DEBELEC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Trèbes, 24 avril 2024

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE TRÈBES" at the top and "AUBREY 1920" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

Publié le : ... 25 avril 2024 ...